



5080 LA BRUYERE

**ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES
CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU
PERMIS D'ENVIRONNEMENT**
AVIS

LE COLLEGE COMMUNAL,

Porte à la connaissance du public que

- ❖ Que le recours introduit par le Collège communal de La Bruyère et par M. François-Xavier de Mévius et consorts auprès des Autorités compétentes contre la décision des Fonctionnaires technique et délégué du 24 août 2016 octroyant un permis unique à EDF Luminus SA à 1000 Bruxelles

*pour la construction et l'exploitation de trois
éoliennes d'une puissance maximale totale
de 9,6 MW rue de Rhisnes à Emines*

a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 27 décembre 2016 confirmant la décision attaquée.

En conséquence, le permis unique sollicité est ACCORDE pour la construction et l'exploitation de trois éoliennes.

- ❖ Toute personne intéressée peut consulter le texte intégral de cette décision au secrétariat communal, service de permis d'environnement, place communale, 6 à 5080 Rhisnes, tous les jours ouvrables, de 13 à 16 heures, le jeudi jusque 18 heures ainsi que le samedi matin, de 9 à 12 heures.
- ❖ Lorsque la consultation a lieu le samedi matin ou un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service communal des Permis d'environnement, tél. 081/559.228.
- ❖ Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.
Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite signé par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans le délai de 60 jours commençant le lendemain du dernier jour de la période d'affichage fixée du 06/01/2017 au 26/01/2016 inclus.
L'introduction du recours se fait soit sous pli recommandé à la poste adressé au Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles, soit par procédure électronique via le site internet <http://eproadmin.raadvst-consetat.be/>

La Bruyère, le 05/01/2016

Le Directeur général
Y. GROIGNET

Par le Collège,

Le Bourgmestre,
R. CAPPE